

Jean Ulveling, fils de Grégorius Ulfeling et de Margaretha DIEFFERDING, naquit à Niederwiltz le 14 germinal de l'an IV, c'est-à-dire le 3 avril 1796.

L'instruction primaire laissant beaucoup à désirer dans le pays, le roi Guillaume avait chargé VAN DER ENDE, l'auteur de la loi scolaire hollandaise, de l'inspection des écoles. Celui-ci constata que le pays ne possédait que deux écoles modèles, celle de l'instituteur CLASEN à Grevenmacher et celle de l'instituteur BERNARD à Wiltz.<sup>o)</sup>

Jean Ulveling était élève de Bernard et selon toute vraisemblance, il n'a fréquenté que cette école, tout au plus encore quelques cours postsecondaires donnés également par l'instituteur Bernard.

Très jeune, il trouva un emploi chez Georges FABER, marchand tanneur à Wiltz, qui recevra le 13. 12. 1817 une lettre du gouverneur Willmar, l'informant que « M. Jean Ulveling est admis à venir travailler dans les bureaux du Gouvernement à Luxembourg ».

Ici Jean Ulveling se distingua par ses aptitudes, son zèle et sa discrétion à toute épreuve, de sorte que le gouverneur Willmar l'attache à son cabinet particulier le 22. 4. 1820, alors qu'il n'avait que 24 ans.

Ce fut l'origine de ses avancements successifs. Nommé sous-chef de division de seconde classe en 1824, sous-chef de division de première classe en 1828 et chef de division en 1829, il prêtera serment un an plus tard le 26. 8. 1830 en qualité de « Commis attaché à l'Administration Provinciale du Grand-Duché de Luxembourg ».

En ce même jour, Bruxelles se souleva contre le régime hollandais qui avait provoqué le mécontentement général des provinces belges.

Le mouvement gagna toute la Belgique.

Le Grand-Duché avait également bien des raisons de se plaindre, tant au sujet de la garnison prussienne qui était plutôt mal vue, que de la façon dont Guillaume I<sup>er</sup> gouvernait le pays en ne le considérant, contrairement aux stipulations du traité de Vienne, que comme une province des Pays-Bas ce qui l'obligeait, en dépit d'une situation toute différente, à se soumettre aux mêmes lois que les provinces hollandaises.

Quant au peuple, habitué à subir tant de régimes étrangers, il ne saisissait pas encore toute la portée d'une indépendance éventuelle. Lors de la révolution de 1830, les sympathies luxembourgeoises allaient en majeure partie vers une Belgique indépendante, d'autres vers la France. Aussi la grande majorité du pays se rallia-t-elle au mouvement révolutionnaire. Seule la capitale, qui devait compter avec la garnison prussienne, le rayon immédiat de la forteresse et quelques rares localités du « plat pays » restèrent attachés au Roi Grand-Duc.

En général, comme s'exprima Ignace de la FONTAINE, « Personne ne voulait devenir prussien, très peu voulaient être hollandais ».

<sup>o)</sup> P. J. Muller : Tatsachen, 1932.